



**Département de la Haute Corse  
Commune de Piedicorte-di-Gaggio**

**PROCES VERBAL**  
**Séance du dimanche 31 octobre 2021**

---

**Nombre de membres** L'an deux mille vingt-et-un et le trente-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 27 octobre 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

**En exercice : 7**

**Présents : 7** **Sont présents :** Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Pauline MAYALI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

**Votants : 7** **Représentés :**

**Excuses :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean Pierre ROUBY

---

***Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h00.***

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 14 août 2021
- 2) Acceptation chèque AXA remboursement gouttières (délibération)
- 3) Bilan 2020 école (délibération)
- 4) Subvention aux associations (délibération)
- 5) Mise en non-valeur Eau et Assainissement (délibération)
- 6) Bilan financier et document de valorisation financière et fiscale
- 7) Bilan de trésorerie
- 8) Plan de relance numérique école (Convention)
- 9) Bilan évènement station de pompage Eau potable
- 10) Point sur les projets en cours (descente couvent, éclairage, ..., Phase 3 église)
- 11) Carte communale : compte-rendu de la réunion avec la DDTM

## 12) Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour l'ensemble de la Fonction Publique

(entrée en vigueur au 1er janvier 2022)

## 13) Candidature Mission Patrimoine

## 14) Questions diverses

- a. Cimetière communal
- b. Compromis vente maison *Tuvulaccia*
- c. Entretien cloches et paratonnerre
- d. Eau et Assainissement – Impayés
- e. ...

---

## 1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2021

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par son vote :

**Votants : 7          Pour : 7          Contre : 0**

adopte le PV du conseil municipal du dimanche 14 août 2021.

## 2) ACCEPTATION CHEQUE AXA REMBOURSEMENT GOUTTIERES (DELIBERATION)

A la suite de l'épisode venteux du 14 mars 2021 la gouttière de la façade ouest de l'église Santa Maria Assunta a été tordue, s'est décrochée et menaçait de tomber sur la place publique. Une réparation urgente s'imposait. Vu le refus d'intervention et de prise en charge de l'entreprise Tetti e Teghje de Borgo qui avait achevé les travaux de rénovation phase 1 de l'église en novembre 2014, la municipalité a demandé en avril 2021 à l'entreprise Alu Gouttières de remplacer la gouttière en cuivre de la façade ouest de l'église (travaux réalisés avec célérité, professionnalisme et compétence), et ultérieurement le remboursement des travaux par l'assurance AXA de la commune. Sur une facture d'un montant de 2 302 €, le remboursement s'élève à 1 682,01 €.

### **DELIBERATION : Remboursement assurance AXA - DE 2021 017**

Suite aux dégâts occasionnés par les intempéries du 13 mars 2021 sur les gouttières de l'église, l'assurance AXA propose de rembourser à hauteur de 1 682,01 € le coût de la remise en état de la gouttière ouest qui a été réalisée par la mairie suite à cette dégradation.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de ce remboursement de 1 682,01 € (1 chèque de 808,41 € + 1 chèque de 873,60 €)

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré,**

**Votant : 7          Pour : 7          Contre : 0**

**Accepte le remboursement de l'assurance AXA pour un montant total de 1 682,01 €.**

**Décide d'inscrire cette somme en recettes de fonctionnement, à l'article 7718.**

### 3) BILAN 2020 ECOLE (DELIBERATION)

Au cours de la présente année scolaire 2020/2021, 10 élèves sont scolarisés (1PS, 1MS, 2CP, 1CE1, 1CE2, 4 CM1). L'effectif devrait demeurer identique lors de la prochaine rentrée scolaire. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le maire rencontrera les maires des communes voisines pour évoquer leur future participation financière.

#### **DELIBERATION : Bilan financier de l'école année 2020 et participation des communes - DE 2021 018**

Afin d'évaluer la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, Il convient d'établir un bilan financier pour l'année 2020. Il se résume aux postes ci-après comparés aux années précédentes :

	2017		2018		2019		2020	
	R	D	R	D	R	D	R	D
<b>INVESTISSEMENT</b>	0	0	0	0	0	4 929	0	4 108
<b>FONCTIONNEMENT</b>	13 428	23 410	6 000	22 084	5 212	21 366	6 000	19 924
<b>Total</b>	13 428	23 410	6 000	22 084	5 212	26 295	6 000	24 032
Ecart (part Piedicorte)	9 982		16 084		21 083		18 032	

Il faut rappeler que 12 élèves ont fréquenté l'école de Piedicorte en 2020 dont 4 enfants extérieurs au village (1 Altiani, 1 Pietraserena, 2 Giuncaggio). Leur commune de rattachement a participé aux frais de fonctionnement de l'école à hauteur de **1500 € par enfant** scolarisé à Piedicorte. La part restant à Piedicorte correspond à 18 032 € pour 8 élèves soit **2 254 € par élève**.

**Investissement en 2020** : 4 108 € en dépenses (matériel informatique), aucune recettes.

**Fonctionnement en 2020** : 19 924 €

**Les dépenses de fonctionnement : 19 924 €.** Elles continuent de diminuer et se répartissent de la façon suivante :

Alimentation	55.50
Fournitures d'entretien	244.28
Fournitures administratives	930.66
Fournitures scolaires	28.63
Contrats de prestations de services	1 344.00
Location (JSP)	1 000.00
Rémunération intermédiaires	250.00
Déplacements, missions	1 349.74
Frais postaux et télécommunications	1 095.03
Salaire personnel (ATSEM)	13 626.42
<b>TOTAL</b>	<b>19 924.26</b>

**Les recettes de fonctionnement : 6 000 €.**

L'emploi aidé ayant été transformé en CDD en 2019, il n'y a plus de participation de l'Etat, et la totalité des charges salariales est appliquée. La seule recette de 6 000 € correspond à la participation des communes voisines (4 élèves x 1500 €).

**Pour 2021, il est proposé :**

**Pour les communes ayant des élèves scolarisés au cours de cette année scolaire, de maintenir leur participation à 1 500 € par élève.**

**Pour les communes n'ayant pas d'élève scolarisés au cours de cette année scolaire 2020/2021, de demander la même participation forfaitaire de 1 500 €.**

#### **4) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (DELIBERATION)**

Pour l'exercice budgétaire 2021, la subvention aux associations a été légèrement augmentée (elle passe de 500 à 600 €)

#### **DELIBERATION : Attribution des subventions aux associations - Année 2021 - DE 2021 019**

Le maire expose

Demandes reçues et confirmées :

- **La Diane Piedicortaise** (société de chasse)

Il est noté sur la demande « Débroussaillage de sentiers ou chemins muletiers, parcelles favorisant le développement du gibier sédentaire, l'amélioration de la faune sauvage »

- **Associu Voci è Organi in Libertà :**

Cette association participe à l'animation du village en organisant chaque année un concert dans notre église.

- **Associu Ghjuvan Francescu**

Association engagée dans la lutte contre le cancer en partenariat avec l'Institut Paoli Calmettes de Marseille.

Le maire rappelle que le budget 2021 a prévu 1 800 € pour les subventions aux associations, soit en moyenne 600 € par association.

**Par cette nouvelle délibération le conseil, par son vote**

**Votant : 7    Pour : 7    contre : 0**

**Décide l'attribution des subventions suivantes :**

- **La Diane Piedicortaise : 600 €**
- **Associu Voci è Organi in Libertà : 600 €**

**Associu Ghjuvan Francescu : 600 €**

## 5) MISE EN NON-VALEUR EAU ET ASSAINISSEMENT (DELIBERATION)

La Trésorerie de Corte a envoyé à la commune une proposition de non-valeur à prendre en compte (voir délibération 2021\_020 ci-dessous).

Néanmoins, il reste un grand nombre de créances non perçues au cours des dix dernières années (voir point N° 14.d).

### **DELIBERATION : Redevance eau et assainissement - Admissions en non valeurs - DE 2021 020**

Le maire expose :

La comptable du trésor nous a fait parvenir ses propositions d'admissions en non-valeur. Message de la comptable du trésor reçu par mail le 29/10/2021 :

*"Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés (RAR inférieur au seuil de poursuite, combinaison infructueuse d'actes).*

*Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe".*

Les propositions concernent 16 pièces pour un montant de 706,21 €.

#### **Après délibération le conseil municipal par son vote**

**Votants : 7    Pour : 7    Contre : 0**

#### **Décide**

**d'accepter en totalité la proposition de la Comptable du trésor qui concerne 16 pièces pour un montant de 706,21 €.**

## 6) BILAN FINANCIER ET DOCUMENT DE VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE

Comme chaque année les services de la préfecture et de Direction Départementale des Finances Publiques ont examiné les comptes des collectivités de Haute Corse aux fins d'identifier celles qui pouvaient présenter des difficultés et examiner avec elles les voies et moyens de les résorber. Pour notre commune il apparaît une dette par habitant assez élevée, 3 603 €/hab, contre une moyenne de 569 € pour les communes de même strate au niveau national.

Mais ceci s'explique par les investissements importants (et nécessaires) au cours de la mandature précédente, ce bilan étant établi au 31 décembre 2020.

La commune de Piedicorte n'est pas en difficulté car, d'une part les finances ont été équilibrées avec le rattrapage des subventions en retard ou perdues à la suite de la fusion CD/CDG et, d'autre part, le fond de trésorerie actuel permettra de subvenir facilement aux divers investissements prévus (église, réseau d'eau, éclairage public, croix) (voir point N° 7 de l'OJ).

## 7) BILAN DE TRESORERIE

### 7.1 Etat de la trésorerie au 28/10/2021

 **298 455,02 €**

### 7.2 Mandats et titres émis au 28/10/2021

	Nombre	Somme totale
MANDATS (Dépenses)	283	189 307,59
TITRES (Recettes)	50	309 613,32

### 7.3 Balance générale au 28/10/2021

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	197 662.90	0.00	0.00	132 897.72	64 765.18
Recettes	197 662.90	0.00	0.00	159 954.58	37 708.32
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27 056.86</b>	<b>0.00</b>

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	396 857.48	0.00	0.00	56 409.87	340 447.61
Recettes	212 649.90	0.00	0.00	148 258.74	64 391.16
Dépenses 001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 001	184 207.58	0.00	0.00	0.00	184 207.58
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>91 848.87</b>	<b>0.00</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>118 905.73</b>	<b>0.00</b>

### 7.4 Dépenses et recettes à venir

- **Dépenses à venir :**
  - Remboursement prêt : 90 000 € (au plus tard le 08/10/2023)
- **Recettes à venir :**
  - FCTVA : 61 883 € (estimé)
  - Ventes immobilières : 100 000 € - Le compromis de la vente de la maison Tuvulaccia est signé. Celui de la vente du studio Piazzetta est en cours de signature chez le notaire.

### 8) PLAN DE RELANCE NUMERIQUE ECOLE (CONVENTION)

La convention de participation à ce plan a été signée par l'Académie et la commune selon les termes financiers ci-dessous :

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet équipement** : 3 500,00 €

- dont subvention de l'État demandée : **2 450,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : **70 %**

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet services et ressources numériques** : 220,00 €

- dont subvention de l'État demandée : **110,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : **50 %**

Un Ecran Numérique Interactif a été commandé et sera livré et installé à l'école prochainement.

### 9) BILAN EVENEMENT STATION DE POMPAGE EAU POTABLE

Le village est majoritairement alimenté en eau potable par la station de relevage du Muglierinu. Les antennes de transmission entre cette station et le réservoir, ainsi que les deux pompes de la station de relevage (changées en juillet 2017) ont cessé de fonctionner simultanément le vendredi 24 septembre suite à des orages violents en montagne. Dès lors le village n'a plus été alimenté que par quatre sources en gravitaire (24 m<sup>3</sup>/jour). Cette production étant limitée, des mesures de précaution ont été prises immédiatement par la municipalité afin de doter le village de réserves d'eau suffisantes : réquisition des pompiers de Corte afin de remplir le réservoir municipal (3 à 4

remplissages de 8 m3 par jour pendant 3 jours), distribution d'eau potable en bouteille à toute la population, fermeture du réservoir de 22h00 à 7h00 du matin et de 14h00 à 17h00. Trois nouvelles pompes de relevage ont été immédiatement commandées. La première a été installée dès le vendredi 1<sup>er</sup> octobre et a permis un retour à une situation quasi normale obligeant néanmoins un déclenchement manuel des pompes trois fois par jour. Les antennes de transmission ont été changées et la 2<sup>ème</sup> pompe est en service depuis le 28 octobre.

Pendant cette période délicate au niveau de l'approvisionnement, il a été constaté des consommations anormalement élevées. A titre d'illustration, en avril 2021 la consommation moyenne était de 41 m3/jour, au mois d'août elle était de 76,6 m3/jour, alors que la consommation moyenne du mois d'octobre a été de **62,4 m3**.

Pour parer à d'éventuels nouveaux incidents, une 3<sup>ème</sup> pompe de secours (immergée) sera prochainement installée. De plus, pour sécuriser la distribution au village en période de pénurie, il est envisagé d'installer une bâche de stockage de 500 m3, sous réserve d'obtention de subventions et d'autorisations foncières. D'autre part, n'ayant plus connaissance (orale et/ou écrite) du tracé du parcours de la canalisation du Muglierinu à Carcicaoli une étude de faisabilité est lancée pour doubler cette canalisation.

La mairie renouvelle ses remerciements aux services de l'Etat, aux pompiers de Corté et au maire de Pietraserena qui a autorisé l'approvisionnement des camions de pompiers.

Rappel : la réfection totale du réseau de distribution de l'eau est programmée pour l'année 2022 (voir les procès-verbaux des conseils municipaux précédents). Les arrêtés attributifs de subventions devraient être notifiés au Budget Supplémentaire de la CDC de décembre 2021.

## **10) POINT SUR LES PROJETS EN COURS (DESCENTE COUVENT, ECLAIRAGE, ....)**

### **10.1 Phase 3 rénovation église**

Le lancement de la phase 3 de rénovation de l'église (murs d'enceinte et de la sacristie) est toujours en attente suite à l'indisponibilité de l'architecte local. Les contacts avec le cabinet co-contractant (2BDM) ont été pris pour envisager la reprise et la poursuite de ce dossier. Il est rappelé que l'Arrêté attributif de subvention, valable 2 ans, est publié depuis le 16 septembre 2020.

### **10.2 Réseau de distribution d'eau**

Les dossiers « réseau de distribution » et « mise en place des compteurs » ont été réputés complets par l'Agence de l'Eau, la CDC et le Comité de Massifs. Les arrêtés attributifs de subventions devraient être pris très prochainement pour un début des travaux estimé à l'automne 2022.

### **10.2 Eclairage public**

Une réunion de présentation du rapport diagnostic et de faisabilité établi par le Bureau d'étude Eureka Energies est programmée le 16 novembre 2021 à 10h. D'ores et déjà le Président de la Collectivité de Corse a attribué une subvention de 2 282 € pour la réalisation du diagnostic de l'éclairage public.

### **10.3 Descente couvent**

Pour l'historique de ce projet, voir le PV du conseil municipal du 14 août 2021. Les propriétaires des terrains concernés ont été contactés et ont donné leur accord de principe, sous condition de réalisation technique et esthétique de l'ouvrage. Un architecte sera sollicité pour finaliser le dessin d'intégration de l'ouvrage dans l'environnement particulier du village. Une estimation financière sera également demandée.

## 10.4 Croix côté Pietraserena

La croix conçue, fabriquée et transportée par Jean-François VELLA attend maintenant son installation définitive. Dans cette attente elle a été déposée dans l'église. Le socle qui recevra cette croix magnifique a été scellé à l'endroit prévu après le Palais. Les travaux du mur et de la ricciada en pierres de ce lieu qui marquera l'entrée/sortie du village côté Pietraserena commenceront très prochainement, la mise en place de la croix devant avoir lieu à Pâques 2022.

### 11) CARTE COMMUNALE : COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA DDTM

Sur les conseils de la DDTM, suite à la visite de deux de ses membres au village le 30 septembre 2021, le projet de carte communale est abandonné. Les autorisations de constructions seront étudiées au cas par cas et prises par délibération.

### 12) DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) POUR L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La **déclaration sociale nominative** (DSN) est un échange de données informatisé (EDI) qui vise à remplacer la majorité des déclarations sociales françaises périodiques (ex. URSSAF) ou événementielles issues du système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) des employeurs, qui substitue depuis 2017 de nombreuses déclarations dont la déclaration annuelle des données sociales (DADS) pour les entreprises.

La mairie a mis à jour son logiciel de gestion pour effectuer cette transition selon les nouvelles normes et procédures dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 13) CANDIDATURE MISSION PATRIMOINE

En 2021 la commune a candidaté auprès de la Mission Patrimoine portée par Stéphane BERN pour la Phase 3 de rénovation de l'église (murs d'enceinte et de la sacristie). Mais le dossier n'a pas été retenu (des centaines de candidatures). La mairie renouvellera sa candidature pour l'édition 2022.

### 14) QUESTIONS DIVERSES

#### a. Cimetière communal

Un architecte (ou un géomètre) sera contacté pour faire un croquis de l'implantation des tombes et des allées. Il sera ensuite nécessaire de rédiger un cahier des charges (règlement, prix des concessions, durée, ...). A ce jour, deux concessions ont déjà été réservées.

#### b. Compromis vente maison *Tuvulaccia*

Le compromis de vente de la maison Tuvulaccia a été signé à Ajaccio le 21 octobre 2021 par les deux parties (maire/acquéreurs) auprès de l'étude notariale de Maître Emmanuel CELERI.

#### c. Entretien cloches et paratonnerre

La révision technique du paratonnerre et le contrôle de l'installation des cloches a été réalisée le 06 octobre 2021 par l'entreprise U Campanile.

Un contrat annuel de maintenance a été signé pour un montant de 150,00 €.

#### d. Redevance Eau et Assainissement - Impayés au 28/10/2021

Pour l'année 2021 le montant total restant à recouvrer s'élève à **7 399,33 €** et concerne **32 administrés** de la commune (35 factures).

Pour mémoire la taxe Eau et Assainissement s'élève à 210,57 €/par redevable et la commune devrait percevoir un montant total de 31 985,68 € sur l'exercices 2021.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 14h00.***